

Communiqué de presse

Paris, le 19 mai 2011

L'ANCV et la CNAV s'associent pour une réponse commune au « bien vieillir »

Alors qu'en 2040, un Français sur trois aura plus de 60 ans et que plus de 10 millions auront plus de 75 ans, la question du bien vieillir devient centrale et la réflexion sur les solutions à y apporter est nécessaire. C'est dans cette perspective que l'ANCV et la CNAV s'unissent pour permettre à un large public de retraités de partir en vacances avec le programme Seniors en Vacances et de profiter de ces instants de répit, de bien être et de socialisation.

La convention et son plan d'actions

Pour la première fois, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) signent une convention de partenariat.

Cette convention prévoit la mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation communes portant sur le programme *Seniors en Vacances* à destination de tous les retraités relevant du régime général, en particulier les plus fragilisés (350 000 personnes en situation de fragilité économique ou sociale).

Ce plan d'actions prévoit :

- ➔ Une communication sur *Seniors en Vacances* auprès de tous les retraités du régime général, y compris les nouveaux retraités.
- ➔ Des actions de sensibilisation et d'incitation au départ des retraités relevant des GIR 5 et 6 menées par des évaluateurs, déclenchant une aide financière de l'ANCV et de la CNAV selon des critères d'éligibilité.
- ➔ Un accompagnement personnalisé et adapté pour les aidants et leur malade afin d'encourager des séjours de répit. Cette action résultera des signalements réalisés par les partenaires locaux conventionnés avec les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) ou les travailleurs sociaux. Des séjours spécifiques en groupe seront proposés avec des organismes de formation partenaires de l'ANCV. Les « aidants » familiaux ou professionnels sont éligibles à l'aide de l'ANCV quel que soit leur niveau de revenus.

Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation particulière visant à mesurer l'impact des vacances sur les bénéficiaires. Cette évaluation sera menée par l'ANCV, la CNAV et l'ensemble des acteurs intervenant dans cette convention.

Deux partenaires animés par une même conviction : les vacances ont un rôle préventif essentiel à jouer sur la question du *bien vieillir*.

Ce partenariat représente l'aboutissement d'une réflexion conjointe entre la CNAV et l'ANCV autour du sujet de la prévention des effets du vieillissement. Leur conviction : les vacances peuvent être l'une des réponses à ce nouvel enjeu et avoir un rôle préventif sur les effets du vieillissement.

Une ordonnance vacances ? Les vacances permettent de rompre l'isolement des personnes âgées, de créer du lien social, de s'inscrire dans une dynamique bénéfique contribuant à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile.

Depuis 2007, 44 000 retraités sont partis en vacances avec le programme *Seniors en Vacances*. L'ANCV a développé une expertise sociale reconnue dans l'aide au départ en vacances des personnes âgées les plus fragilisées. Le programme est déployé à l'échelle nationale par l'intermédiaire d'un vaste réseau de plus de 700 partenaires constitué de collectivités territoriales, de centres communaux d'action sociale, d'EHPAD, d'associations et de caisses de retraite complémentaire. 76% des 24.000 personnes parties en 2010 étaient éligibles à l'aide financière de l'ANCV qui prend en charge 50 % du coût du séjour pour les retraités aux ressources les plus faibles. Les dernières enquêtes menées auprès des bénéficiaires du programme montrent que 97% des partants ont l'intention de repartir en vacances et 68% disent se sentir en meilleure forme physique après un séjour. En 2010, plus de 40 % des partants sont âgés de 75 ans et plus, montrant tout l'intérêt de ce dispositif pour les personnes les plus âgées.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CNAV entend exercer une vigilance particulière à l'égard des retraités qui connaissent une situation d'isolement social. Pour rappel, l'action sociale de la CNAV intervient au profit de 350 000 retraités du régime général en situation de fragilité économique ou sociale, en particulier en raison des incidences de leur isolement, de leur état de santé ou de leur ressource.

Le site de l'ANCV : <http://www.ancv.com/Les-actualites>

Le site de la CNAV : www.lassuranceretraite.fr

A propos du programme Seniors en Vacances

Depuis 2007, Seniors en Vacances est un programme social qui vise à favoriser le départ en vacances des personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées et/ou sans activité professionnelle, en leur proposant des séjours de vacances de 5 à 8 jours, hors juillet/août, à vivre en groupe. Ces séjours se déroulent en France dans 150 destinations, en pension complète, avec des excursions, des activités quotidiennes et animations en soirées au tarif unique de 360 € la semaine (hors transport). Les personnes non imposables avant déduction fiscale (ligne 14 de l'avis d'imposition) bénéficient d'une aide au départ de l'ANCV à hauteur de 50 % du prix du séjour, soit un coût final de 180 €.

Pour en savoir plus sur le programme Seniors en Vacances : <http://seniorsenvacances.ancv.com/>

Contacts Presse :

ANCV :

Joëlle Muzeau - 01 34 29 53 53 – jmuzeau@ancv.fr

Chloé Labriet - bureau de presse de l'ANCV - LD - T: 01 45 49 32 93 - chloe.labriet@meanings.fr

CNAV :

Emmanuelle Le Breton, responsable du service de presse : 06 23 08 38 04 - emmanuelle.le-breton@cnav.fr

Virginie Rault - 01 55 45 51 34 et Philippe Bainville - 01 55 45 88 93 -

presse@cnav.fr